CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BREVAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Convocation du 2 avril 2024

Nombre de membres : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 8

Président : Thierry NAVELLO

Présents : Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM

Absences excusées : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Michel ABRAHAM), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Sabrina MARAIS

Secrétaire de séance : Maryse MAUGUIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2024
Le PV est approuvé **à l'unanimité**

2024-02 Demande d'une prise en charge du dossier BR0509/2022 de travaux auprès de Soliha

Dans le cadre de la convention Amélioration de l'Habitat signée avec SOLIHA Yvelines, une demande de prise en charge est parvenue pour :
[redacted]e
En vue de l'aider à financer des travaux de menuiseries concernant le remplacement de 6 volets roulants et d'une porte d'entrée
SOLIHA Yvelines, par son courrier du 20 février 2024, sollicite l'accord du CCAS pour instruire ce projet en vue de l'obtention d'aides financières auxquelles elle pourrait prétendre. La prise en charge pour l'instruction du dossier s'élève à 245 €.
Vu le budget du CCAS
Vu l'exposé de Mr le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, **à l'unanimité** :
DONNE SON ACCORD à la prise en charge du dossier de [redacted] par SOLIHA Yvelines
DIT que les frais d'instruction seront imputés à l'article 6562

2024-03 Demande d'une prise en charge du dossier HH0509/2023 de travaux auprès de Soliha

Dans le cadre de la convention Amélioration de l'Habitat signée avec SOLIHA Yvelines, une demande de prise en charge est parvenue pour :
[redacted]
En vue de l'aider à financer des travaux d'adaptation de salle de bains qui ont nécessité la visite d'un ergothérapeute et du Conseiller technique
SOLIHA Yvelines, par son courrier du 20 février 2024, sollicite l'accord du CCAS pour instruire ce projet en vue de l'obtention d'aides financières auxquelles elle pourrait prétendre. La prise en charge pour l'instruction du dossier s'élève à 245 €.
Vu le budget du CCAS
Vu l'exposé de Mr le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, **à l'unanimité** :
DONNE SON ACCORD à la prise en charge du dossier de [redacted] par SOLIHA Yvelines
DIT que les frais d'instruction seront imputés à l'article 6562

2024-04 Adoption du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :
APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2023. Ce compte de Gestion, visé et certifié conforme à celui de l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024-05 Adoption du Compte Administratif 2023

Sous la présidence de Madeleine GORIEU, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent reporté 2022	2 138.88 €	Excédent reporté 2022	0
Mandats émis	14 970.82 €	Mandats émis	0
Titres émis	16 561.12 €	Titres émis	0
		Reste à réaliser	0
Total : Excédent	**3 729.18 €**	**Total**	**0 €**
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 3 729.18 €			

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité :**
APPROUVE le Compte Administratif 2023 du CCAS

2024-06 Affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024

Vu le CGCT,
Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion,
Après avoir constaté :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à **3 729.18 €**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité :**
AFFECTE ainsi qu'il suit l'excédent de l'exercice 2024 :

AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE 2023 SUR EXERCICE 2024

RESULTATS EXERCICE 2023		EXCEDENT REPORTE 2024	
EXCED. FONCTION	**3 729.18 €**	R 002	**3 729.18 €**

2024-07 Approbation du Budget Primitif 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :
APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 500 €** en section de fonctionnement

2024-08 Aide financière

[redacted]

Au vu du dossier produit par l'assistante sociale
Vu l'exposé de Mr le Président du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **à l'unanimité**
DECIDE de prendre en charge le paiement de la cantine au SIVOS Bréval-Neauphlette de l'enfant [redacted] à hauteur de 112,64 €, correspondant à 22 repas au tarif de 5,12€
DIT que la dépense sera imputée à l'article 65134

INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES

FEUILLET DE CLOTURE

CCAS du 5 avril 2024

Convocation du 2 avril 2024

Nombre de membres	:	9
Nombre de membres présents	:	6
Nombre de votants	:	8

Président : Thierry NAVELLO
Présents : Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM
Absences excusées : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Michel ABRAHAM), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Sabrina MARAIS
Secrétaire de séance : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DELIBERATIONS :
2024-02 : Demande d'une prise en charge d'un dossier de travaux auprès de Soliha
2024-03 : Demande d'une prise en charge d'un dossier de travaux auprès de Soliha
2024-04 : Adoption du Compte de Gestion 2023
2024-05 : Adoption du Compte Administratif 2023
2024-06 : Affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024
2024-07 : Approbation du Budget Primitif 2024
2024-08 Demande d'aide financière n° 2024-2

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN